

DEPARTEMENT
DU RHONE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT GENIS LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE SAINT GENIS LAVAL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 11 mai 2023

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

Liste des délibérations examinées affichée le 16 mai 2023

Date de convocation du Conseil Municipal : 05 mai 2023

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Madame Marylène MILLET

Secrétaire élu : Monsieur Jacky BÉJEAN

Membres présents à la séance :

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVault, Aïcha BEZZAYER, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

Membres absents excusés à la séance :

Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Yamina SERI, Philippe MASSON, Fabienne TIRTIAUX

Pouvoirs :

Delphine CHAPUIS à Sonia MONFORT, Laurent DURIEUX à Bruno DANDOY, Yamina SERI à Yves GAVault, Philippe MASSON à Guillaume COUALLIER, Fabienne TIRTIAUX à Pascale ROTIVEL,

Membres absents à la séance :

CRÉATION D'UN LIEU D'ACCUEIL
ENFANT-PARENT ET
CONVENTIONS DE PARTENARIAT

Délibération : 05.2023.041

Transmis en préfecture le : 16/05/2023

RAPPORTEUR : Madame Sonia MONFORT

La ville de Saint-Genis-Laval porte des projets d'accompagnement à la parentalité financés dans le cadre du Réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement à la parentalité (REAAP) destinés aux enfants de 0 à 10 ans. En complément, la commune crée un lieu accueil enfant parent (LAEP) destiné aux enfants de 0 à 6 ans financé par une prestation de service de la CAF.

Le lieu d'accueil enfants parents est un service assuré par le service petite enfance jeunesse de la commune de Saint Genis Laval. Il fonctionne dans les locaux du Relais Petite Enfance des Collonges situé 21, place des Collonges 69230 Saint-Genis-Laval.

Le LAEP a pour but d'accompagner et soutenir l'adulte dans sa fonction éducative, de favoriser et renforcer la relation parents/enfants mais aussi la relation entre les parents et de faciliter les échanges autour de la parentalité. Le financement de ce lieu est assuré par la Mairie de Saint-Genis-Laval et la Caisse d'Allocation Familiale.

Pour améliorer les conditions de fonctionnement de ce lieu d'accueil, il importe d'organiser des partenariats entre la ville de Saint-Genis-Laval et les différents acteurs petite enfance et parentalité et à cette fin, de créer un groupe de pilotage regroupant l'ensemble des partenaires.

Le fonctionnement de ce Lieu d'accueil enfant-parent, repose sur la mise à disposition de professionnels d'institutions et d'associations partenaires de la ville, dont notamment l'association Sucre d'Orge, l'association ACOLEA ou encore la Métropole de Lyon.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission municipale n°1 « Enfance, Jeunesse, Enseignement, Cohésion sociale, Egalité » du 4 mai 2023 ;

Où l'exposé du rapporteur ;

Mesdames et Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir :

- **APPROUVER** la création du Lieu d'accueil enfant parent ;
- **AUTORISER** madame la maire ou son représentant à signer les conventions de partenariat pour l'accueil de personnels mis à disposition par les partenaires et tout acte afférent.

Après avoir entendu l'exposé de **Madame Sonia MONFORT**,

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION -

Le secrétaire de séance,

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits,

La Maire, Marylène MILLET

Jacky BÉJEAN



Liste des élus ayant voté POUR

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVAUT, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Philippe MASSON, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.